Skilled Trades Ontario Métiers spécialisés Ontario

Guide de demande d'évaluation d'équivalence professionnelle

Pour les travailleurs qualifiés et expérimentés n'ayant pas effectué leur apprentissage en Ontario, mais qui possèdent des compétences et une expérience équivalentes

Janvier 2022

Table des matières

QUI EST CONCERNE(E)?	2
EXIGENCES	2
Expérience d'emploi	3
Expérience de travail autonome	3
PROCESSUS DE DEMANDE	5
Étape 1 : Confirmez que vous remplissez les exigences requises et préparezvos documents justificatifs	5
Étape 2 : Envoyez votre demande à Métiers spécialisés Ontario	5
Étape 3 : Effectuez le paiement de vos frais d'évaluation	5
Étape 4 : Évaluation de Métiers spécialisés Ontario	6
Étape 5 : Envoi du résultat de l'évaluation	6
POUR NOUS JOINDRE	6
POUR EN SAVOIR PLUS	6
ANNEXE A : Consignes pour les pièces d'identité	7
ANNEXE B : Exigences propres au métier	8
B1 – Exigences supplémentaires pour les métiers d'électricien	11
B2 – Exigences supplémentaires pour les métiers de conducteur d'engins de levage	12
B3 – Exigences supplémentaires pour le métier de soudeur	13
B4 – Exigences supplémentaires pour les métiers culinaires	14
ANNEXE C : Heures créditées pour des métiers comparables	15
ANNEXE D: Formulaire de vérification de l'expérience professionnelle	16
FORMULAIRE DE DEMANDE(1-3

QUI EST CONCERNÉ(E)?

Le processus d'évaluation d'équivalence professionnelle s'adresse aux travailleurs expérimentés qui n'ont pas réalisé leur apprentissage en Ontario, mais qui possèdent des compétences et une expérience équivalentes dans un métier, et qui souhaitent se présenter à l'examen de certification requis pour obtenir un certificat de qualification de l'Ontario.

N'envoyez <u>pas</u> de demande d'évaluation d'équivalence professionnelle si l'un des cas suivants s'applique à vous :

- Aucun certificat de qualification n'est disponible dans votre métier. Pour les métiers non assortis d'un examen de certification, le plus haut niveau de certification disponible est le certificat d'apprentissage, qui ne peut être obtenu qu'en effectuant un apprentissage. Pour les métiers donnant droit à une évaluation d'équivalence professionnelle, voir l'<u>Annexe B</u>. Pour obtenir des renseignements sur la façon de devenir apprenti(e), <u>veuillez communiquer avec votre bureau d'apprentissage local d'Emploi</u> Ontario.
- Vous êtes déjà titulaire d'un certificat d'apprentissage de l'Ontario attestant que vous avez suivi un apprentissage en Ontario pour le même métier. Vous pouvez <u>présenter une demande d'admission à l'examen de certification pour votre métier.</u>
- Vous êtes titulaire d'un certificat de qualification ou d'un permis reconnu délivré dans une autre province ou un autre territoire du Canada. Vous pouvez <u>présenter directement une demande de</u> certificat de qualification de l'Ontario.
- Vous n'êtes pas en mesure de fournir la preuve que vous répondez aux exigences énoncées dans ce guide. Vous pouvez plutôt <u>envisager de vous inscrire comme apprenti(e)</u>. Suivre un programme d'apprentissage peut être la meilleure option, même si vous avez une grande expérience professionnelle. Les travailleurs expérimentés peuvent bénéficier d'une équivalence dans leur apprentissage, avec des heures et des compétences qui leur sont créditées. Pour les métiers à accréditation obligatoire, l'apprentissage vous permet de travailler légalement dans votre métier tout en acquérant une expérience supplémentaire et/ou des références qui attesteront de votre expérience professionnelle.

Pour toute question ou si vous avez besoin d'aide supplémentaire, envoyez un courriel à l'adresse assessments-info@skilledtradesontario.ca.

Remarque à l'intention des apprenties et apprentis actifs :

Si vous envisagez ce processus alors que vous êtes inscrit(e) comme apprenti(e) en Ontario ou dans une autre région du Canada, sachez que votre demande d'évaluation d'équivalence professionnelle ne sera pas forcément approuvée et, pour certains métiers, cela pourrait nuire à votre capacité à exercer ce métier. Communiquez avec un bureau d'apprentissage local d'Emploi Ontario pour parler à un conseiller en emploi et en formation au sujet de votre apprentissage avant de remplir cette demande.

EXIGENCES

Ceux et celles qui demandent une évaluation d'équivalence professionnelle doivent respecter les mêmes normes de formation en milieu de travail que les autres apprentis et apprenties de l'Ontario. Vous devez fournir des preuves vérifiables susceptibles de démontrer votre compétence dans tout le champ d'exercice du métier et d'attester de l'expérience requise.

Pour obtenir l'approbation, vous devez fournir des preuves vérifiables et suffisantes pour démontrer :

- Votre compétence dans le métier, selon la définition de la norme de formation ou du sommaire de la formation du métier (disponible en ligne au <u>skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-</u> metiers/renseignements-sur-les-metiers/); et
- Votre **expérience** dans le métier, qui doit être au moins équivalente à la durée de formation totale recommandée ou prescrite (en tenant compte des heures passées en milieu de travail et en classe).

Pour connaître les compétences et les heures requises pour votre métier, veuillez consulter l'<u>Annexe B – Exigences propres au métier</u>.

Pour obtenir une approbation au terme de ce processus, vous devez apporter la preuve suivante de vos compétences et de votre expérience dans le métier, preuve qui peut varier en fonction de la nature de votre expérience :

Expérience d'emploi

- Vérification de l'expérience professionnelle fournie par un ou plusieurs employeurs passés ou actuels confirmant votre expérience et vos compétences professionnelles, chaque référent fournissant des détails pour chaque poste occupé et/ou projet réalisé, notamment :
 - Dates de début et de fin et nombre total de mois et d'heures travaillés;
 - Description détaillée des tâches accomplies accompagnée d'exemples concrets fournissant un contexte.

Expérience de travail autonome

- Résumé détaillé de l'expérience professionnelle, à savoir :
 - Détails de l'expérience professionnelle, y compris pour chaque tâche ou projet réalisé :
 - Dates de début et de fin et nombre total de mois et d'heures travaillés;
 - Description détaillée des tâches accomplies accompagnée d'exemples concrets fournissant un contexte;
 - Documents justificatifs de l'existence de votre entreprise (p. ex., numéro d'entreprise) et qui témoignent du type de travail effectué (p. ex., contrats, factures de fournisseurs et de clients).
- Vérification de l'expérience professionnelle fournie par d'autres entreprises de métiers qui ont fait appel à vos services, confirmant votre expérience et vos compétences.

Les vérifications de l'expérience professionnelle peuvent être fournies par un superviseur possédant une connaissance élargie du métier (de préférence un compagnon certifié) ainsi qu'une connaissance directe de votre expérience professionnelle et de votre compétence dans le métier.

Les vérifications peuvent être fournies de deux manières :

- Formulaire de vérification de l'expérience professionnelle (<u>Annexe D</u>) rempli par chaque référent.
- Lettres écrites comprenant les informations requises, préparées par chaque référent.

Les vérifications doivent être écrites par les référents eux-mêmes (et non par le (la) candidat(e) ou un tiers) et être rédigées dans une langue que ces personnes maîtrisent, puis traduites au besoin (par un membre en règle d'une association canadienne reconnue de traducteurs et traductrices).

L'expérience professionnelle doit se situer dans le champ d'exercice d'un métier.

L'expérience doit témoigner du temps à exercer le métier, plutôt que celui passé en tant que superviseur ou gestionnaire, ou le temps passé à l'école.

Remarque:

- Si vous êtes titulaire d'un certificat de réussite militaire des Forces canadiennes avec une cote de niveau de qualification 5 (NQ5) ou de période de perfectionnement 2 (PP2) dans <u>l'un des neuf métiers équivalents</u>, vous êtes admissible à une évaluation simplifiée et <u>n'avez pas</u> à fournir de vérification de l'expérience professionnelle, car votre qualification des Forces canadiennes sera acceptée comme preuve de vos compétences et de votre expérience professionnelles. Veuillez joindre à votre demande une copie de votre Sommaire des dossiers du personnel militaire (SDPM). Une fois votre qualification professionnelle vérifiée, vous pourrez vous présenter à l'examen de certification du métier correspondant. Pour les équivalents métiers, voir la <u>section des Forces canadiennes du site Web</u>.
- Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir des preuves de votre expérience professionnelle et de compétences démontrées dans votre métier en raison de votre statut de réfugié, de demandeur d'asile ou d'immigrant en provenance d'une région touchée par la guerre ou des catastrophes naturelles, vous pourriez profiter d'une exemption de certaines exigences. Les demandes sont examinées au cas par cas et d'autres méthodes d'évaluation pourront être utilisées pour confirmer vos compétences et votre expérience. Pour plus d'informations, veuillez contacter assessments-info@skilledtradesontario.ca.
- D'autres preuves peuvent être requises pour confirmer vos compétences et votre expérience, telles que des vérifications ou des déclarations de vos employeurs ou de vos référents, ou encore des documents gouvernementaux d'enregistrement d'entreprise ou d'emploi. Vous serez informé(e) si d'autres documents sont nécessaires.
- La preuve doit être vérifiable et authentique. Il vous incombe de fournir des preuves vérifiables par Métiers spécialisés Ontario. À défaut de fournir des preuves vérifiables et authentiques, votre demande sera refusée. Si l'on constate de fausses déclarations dans la demande, on pourra annuler ou révoquer tous les certificats et les adhésions concernés. En outre, quiconque se rend coupable de produire de fausses déclarations s'expose à certaines conséquences juridiques, y compris des amendes.
- On vous encourage à fournir des documents supplémentaires pertinents susceptibles de démontrer votre expérience dans votre métier, y compris, entre autres : des permis délivrés par le gouvernement, des documents d'enregistrement d'entreprise ou d'emploi, des certificats de formation technique, des relevés de notes d'écoles de métiers et des vérifications supplémentaires attestant de votre expérience dans votre métier, fournis par des compagnons certifiés dans votre métier.
- Vous devez communiquer directement avec Métiers spécialisés Ontario pendant le processus de demande. Pour des raisons de confidentialité et pour obtenir des renseignements exacts et vérifiables, il est important de communiquer directement avec les candidats. Veuillez noter que Métiers spécialisés Ontario prendra des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées ayant besoin de l'aide d'une tierce personne ou d'un service de traduction. Pour savoir comment demander une mesure d'adaptation, veuillez envoyer un courriel au <u>assessments-info@skilledtradesontario.ca</u> et/ou envoyer votre requête par écrit avec votre demande.
- Les documents doivent être fournis en français ou en anglais. Les documents dans une autre langue doivent être traduits par un professionnel membre d'une association canadienne reconnue de traducteurs et traductrices, et les deux versions (originale et traduite) doivent être fournies.

PROCESSUS DE DEMANDE

Si vous répondez aux critères de compétences et d'expérience de votre métier et que vous souhaitez déposer une demande d'évaluation d'équivalence professionnelle pour ce métier, suivez les étapes cidessous :

Étape 1 : Confirmez que vous remplissez les exigences requises et préparezvos documents justificatifs

Assurez-vous d'avoir le minimum requis d'heures d'expérience pratique et de compétences dans le métier pour lequel vous vous portez candidat(e), et que vous êtes en mesure de fournir tous les documents requis.

Pour obtenir une approbation, vous devez fournir la preuve que vous possédez des heures de pratique et des compétences acquises dans votre métier égales ou supérieures à la norme de formation en milieu de travail nécessaire pour terminer un programme d'apprentissage en Ontario.

Assurez-vous d'avoir en main tous les documents requis <u>avant</u> de soumettre votre demande, à savoir :

- Preuve d'expérience et de compétences professionnelles (voir la section <u>Exigences</u> ci-dessus et l'<u>Annexe B – Exigences propres au métier</u> pour connaître les exigences applicables aux preuves et à la documentation pour chaque métier); et
- Pièces d'identité : copie avec photo; voir l'annexe A (Consignes pour les pièces d'identité).

Les demandes incomplètes seront refusées.

Étape 2 : Envoyez votre demande à Métiers spécialisés Ontario

Envoyez votre demande dûment remplie, accompagnée de tous les documents requis, à Métiers spécialisés Ontario, soit :

- par courriel, par la poste ou par service de messagerie en utilisant le <u>formulaire de demande</u> (se trouvant à la fin du guide)*; ou
- en ligne à l'adresse <u>skilledtradesontario.ca/fr</u> en sélectionnant « Connexion », puis « Demande d'évaluation d'équivalence professionnelle » (candidats canadiens seulement; numéro d'assurance sociale requis)
- * Afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre demande, il est recommandé de soumettre votre demande par courriel ou en ligne.

Une fois votre demande reçue, Métiers spécialisés Ontario vérifiera qu'elle est complète. Si elle est jugée complète, vous devrez alors effectuer le paiement des frais d'évaluation.

Étape 3 : Effectuez le paiement de vos frais d'évaluation

Les frais d'évaluation d'équivalence professionnelle s'élèvent à 235 \$ plus TVH (265,55 \$). Vous pouvez payer par carte de crédit (par téléphone ou en ligne), par chèque certifié ou par mandat (par la poste ou par service de messagerie).

Vous pouvez payer par carte de crédit en ligne ou par téléphone; cependant, votre paiement ne pourra être traité qu'une fois votre demande examinée, jugée complète et prête à être évaluée. Rendez-vous en ligne ou appelez-nous pour vérifier le statut de votre demande afin de savoir à quel moment effectuer votre paiement.

Étape 4 : Évaluation de Métiers spécialisés Ontario

Métiers spécialisés Ontario entreprend une évaluation de l'expérience et des compétences en fonction des documents fournis. L'évaluation peut également inclure une vérification supplémentaire de vos compétences et de votre expérience, notamment par les moyens suivants :

- Prise de contact avec vos référents. Métiers spécialisés Ontario ou un tiers peut s'entretenir par téléphone avec les personnes citées en référence. Toute question sur le contrôle des références doit être adressée à Métiers spécialisés Ontario. On essaiera à trois reprises de joindre les référents et s'il n'est pas possible d'établir un contact, les référents concernés ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.
- Une ou plusieurs entrevues obligatoires. Métiers spécialisés Ontario pourrait s'entretenir avec vous en personne ou par téléphone au sujet de votre demande. Si une entrevue est requise, Métiers spécialisés Ontario essaiera de tenir compte de vos disponibilités et de votre langue, mais votre demande ne sera pas approuvée si vous ne participez pas à une entrevue jugée nécessaire.

Étape 5 : Envoi du résultat de l'évaluation

Une fois l'évaluation terminée, vous serez informé(e) du résultat et des prochaines étapes par courriel (ou par la poste si aucune adresse courriel valide ne figure à votre dossier). Veuillez noter que certaines demandes nécessitent un délai de traitement plus long en raison du temps nécessaire pour communiquer avec les référents ou du nombre de demandes reçues à ce moment-là.

Important : Si une accréditation est obligatoire pour votre métier, vous n'aurez le droit de l'exercer que lorsque vous aurez l'autorisation requise au terme de ce processus, que vous aurez passé l'examen de certification ou que vous vous inscrirez en tant qu'apprenti(e). Pour plus de détails sur la façon d'entreprendre un apprentissage, veuillez communiquer avec le Ministère (voir les coordonnées à la fin de ce guide).

POUR NOUS JOINDRE

Courriel: Envoi des demandes: <u>assessments@skilledtradesontario.ca</u>

Questions sur l'évaluation : <u>assessments-info@skilledtradesontario.ca</u>

Téléphone: 647-847-3000

1-855-299-0028 (sans frais en Ontario seulement) Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HNE)

Poste : Métiers spécialisés Ontario

C.P. 20009, comptoir postal Bay Adelaide

Toronto (Ontario) M5H 0A1

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour en savoir plus sur Métiers spécialisés Ontario, consultez le site : skilledtradesontario.ca/fr
- Pour plus de détails sur l'apprentissage, visitez la page : ontario.ca/fr/page/entreprendre-un-apprentissage
- Pour obtenir une liste des bureaux d'apprentissage d'Emploi Ontario, rendez-vous à l'adresse : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

ANNEXE A : Consignes pour les pièces d'identité

Vous devez fournir avec votre demande des photocopies lisibles de pièces d'identité officielles avec photo.

Si vous recevez une approbation au terme de ce processus, vous devrez présenter en personne une pièce d'identité originale au représentant du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des Compétences (MTFDC) surveillant votre examen le jour où vous le passerez.

Quelles pièces d'identité sont valables?

Une pièce d'identité doit être délivrée par un organisme gouvernemental fédéral, provincial ou territorial ou un État et être en cours de validité (non périmée). Les documents doivent être originaux et valides. Les photocopies et les documents dont la date d'expiration est passée ne sont pas admissibles. Pour être valable, une pièce d'identité doit comprendre les nom et prénom officiels, la date de naissance, une photo et la signature de la personne.

Si vos pièces d'identité ne sont pas dans l'une des deux langues officielles du Canada, à savoir le français ou l'anglais, elles doivent être traduites par un membre en règle d'une association canadienne reconnue de traducteurs et traductrices.

Quelles pièces d'identité sont acceptées?

Les documents suivants sont acceptés comme pièces d'identité (à condition que vos nom et prénom, date de naissance, photo et signature soient visibles) :

- Passeport (canadien ou international)
- Carte de citoyenneté canadienne
- Certificat sécurisé du statut d'Indien
- Permis de conduire ou carte d'identité délivré par une province ou un territoire canadien
- Documents d'immigration permanente*, à savoir :
 - o Carte de résident permanent (CRP)
 - o Fiche d'établissement (formulaire 1000)
 - o Confirmation de résidence permanente (formulaire IMM 5292)
- Documents d'immigration temporaire*, à savoir :
 - o Permis d'étude (IMM 1442)
 - o Autorisation d'emploi (IMM 1442)
 - o Fiche du visiteur (IMM 1442)
 - Permis de séjour temporaire (IMM 1442)
 - Rapport aux termes de la Loi sur l'immigration (IMM 1442)
 - Document d'aller simple pour le réétablissement au Canada (IMM 5485)
- * Doit être délivré par un bureau d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou de l'Agence des services frontaliers du Canada, un centre de traitement des demandes ou un bureau canadien des visas à l'extérieur du Canada.

ANNEXE B : Exigences propres au métier

Métier	Expérience requise	Compétences requises	Exigences suppl.
Arboriste (444A)	6 120 heures	Norme de formation	
Arboriste de services publics (444B)	6 000 heures	Norme de formation	
Boulanger-pâtissier (423C)	7 000 heures	Norme de formation	Annexe B4
Briqueteur-maçon (401A)	5 600 heures	Norme de formation	
Charpentier-menuisier général (403A)	7 200 heures	Norme de formation	
Chaudronnier de construction (428A)	6 600 heures	Norme de formation	
Coiffeur (332A)	3 500 heures	Norme de formation	
Conducteur d'engins de levage – conducteur de grues à tour (339B)	3 000 heures	Norme de formation	Annexe B2
Conducteur d'engins de levage – conducteur de grues mobiles 1 (339A)	6 000 heures	Norme de formation	Annexe B2
Conducteur d'engins de levage – conducteur de grues mobiles 2 (339C)	1 000 heures	Norme de formation	Annexe B2
Conducteur d'équipement lourd – bouteur (636C)	2 500 heures	Sommaire de la formation	1
Conducteur d'équipement lourd – excavatrice (636B)	2 500 heures	Sommaire de la formation	1
Conducteur d'équipement lourd – tracto-pelle rétrocaveuse (636A)	2 500 heures	s <u>Sommaire de la formation</u>	
Confectionneur d'outillage (630T)	8 000 heures	Norme de formation	
Confectionneur de moules (431A)	8 000 heures	Norme de formation	
Constructeur et intégrateur de machines-outils (430M)	8 000 heures	Norme de formation	
Couvreur (449A)	4 000 heures	Norme de formation	
Cuisinier (415A)	6 000 heures	Norme de formation	Annexe B4
Cuisinier d'établissement (415D)	3 960 heures	Norme de formation	Annexe B4
Dynamiteur – exploitation à ciel ouvert (278B)	2 600 heures	Norme de formation	
Ébéniste (438A)	8 000 heures	Norme de formation	_
Électricien (bâtiment et entretien) (309A)	9 000 heures	Norme de formation	Annexe B1
Électricien (secteurs domestique et rural) (309C)	7 200 heures	Norme de formation	Annexe B1
Électricien industriel (442A)	9 000 heures	Norme de formation	Annexe B1
Finisseur de béton (244G)	4 980 heures	Norme de formation	
Installateur de revêtements de sol (448A)	6 000 heures	Norme de formation	
Installateur de systèmes de protection contre les incendies (427A)	7 200 heures	Norme de formation	
Jointoyeur et plâtrier (453A)	5 400 heures	Sommaire de la formation	<u> </u>
Manœuvre en construction (450A)	2 880 heures	Norme de formation	
Mécanicien d'entretien de bâtiment (255W)	6 000 heures	Norme de formation	
Mécanicien en systèmes de climatisation résidentiels (313D)	4 500 heures	Norme de formation	
Mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation (313A)	9 000 heures	Norme de formation	
Mécanicien-monteur de construction (426A)	8 000 heures	Norme de formation	
Mécanicien-monteur industriel (433A)	8 000 heures	Norme de formation	

Modeleur (443A)	8 000 heures	Norme de formation
Monteur de barres d'armature (452A)	4 000 heures	Norme de formation
Monteur de charpentes métalliques (généraliste)	8 000 heures	Norma da formation
(420B)	8 000 fieures	Norme de formation
Monteur de charpentes métalliques (structurales et	6 000 heures	Norme de formation
ornementales) (420A)	0 000 fieures	Norme de formation
Monteur de tuyaux de vapeur (307A)	9 000 heures	Norme de formation
Monteur-ajusteur de charpentes métalliques (437A)	5 400 heures	Norme de formation
Opérateur de pompe à béton (637C)	2 159 heures	Sommaire de la formation
Outilleur-ajusteur (430A)	8 000 heures	Norme de formation
Peintre de carrosseries automobiles (410N)	4 800 heures	Norme de formation
Peintre-décorateur – Secteur commercial et	6 000 heures	Commaine de la formation
résidentiel (404C)	6 000 fieures	Sommaire de la formation
Peintre-décorateur – Secteur industriel (404D)	6 000 heures	Norme de formation
Plombier (306A)	9 000 heures	Norme de formation
Poseur de carrelage (241A)	5 600 heures	Norme de formation
Poseur de matériaux isolants (253A)	6 400 heures	Sommaire de la formation
Poseur de panneaux muraux secs, de carreaux	F 400 havene	Name de fermetica
acoustiques et de lattes (451A)	5 400 heures	Norme de formation
Poseur de tôles pour systèmes résidentiels	4 F00 hours	Name de fermation
(petits immeubles) (308R)	4 500 heures	Norme de formation
Régleur-conducteur de machines-outils (429A)	8 000 heures	Norme de formation
Réparateur de carrosseries automobiles (310Q)	6 000 heures	Norme de formation
Réparateur de carrosseries et de dommages résultant		
Reparateur de carrosseries et de dominages resultant	0.000	Name and famoustics
d'une collision (310B)	8 000 heures	Norme de formation
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	8 000 heures 6 000 heures	Norme de formation Norme de formation Annexe B3
d'une collision (310B)		
d'une collision (310B) Soudeur (456A)	6 000 heures	Norme de formation Annexe B3
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P)	6 000 heures 5 760 heures	Norme de formation Annexe B3 Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures	Norme de formation Norme de formation Norme de formation Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures	Norme de formation Norme de formation Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures	Norme de formation Norme de formation Norme de formation Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A) Technicien de boîtes de vitesses (310D)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures 6 480 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A) Technicien de boîtes de vitesses (310D) Technicien de chariots élévateurs (282E)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures 6 480 heures 7 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A) Technicien de boîtes de vitesses (310D) Technicien de chariots élévateurs (282E) Technicien de lignes d'énergie électrique (434A)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures 6 480 heures 7 000 heures 8 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A) Technicien de boîtes de vitesses (310D) Technicien de chariots élévateurs (282E) Technicien de lignes d'énergie électrique (434A) Technicien de machines agricoles (425A)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures 6 480 heures 7 000 heures 8 000 heures 7 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A) Technicien de boîtes de vitesses (310D) Technicien de chariots élévateurs (282E) Technicien de lignes d'énergie électrique (434A) Technicien de machines agricoles (425A) Technicien de moteurs marins (435B)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures 6 480 heures 7 000 heures 8 000 heures 7 000 heures 5 000 heures	Norme de formation
d'une collision (310B) Soudeur (456A) Soudeur d'appareils sous pression (456P) Spécialiste de câblage de réseaux (631A) Technicien au service des pièces (240P) Technicien d'accessoires électroniques d'automobile (310K) Technicien d'entretien automobile (310S) Technicien d'entretien d'appareils ménagers (445A) Technicien d'entretien de camions et d'autocars (310T) Technicien d'entretien de remorques de camions (310J) Technicien d'équipement lourd (421A) Technicien de boîtes de vitesses (310D) Technicien de chariots élévateurs (282E) Technicien de lignes d'énergie électrique (434A) Technicien de machines agricoles (425A) Technicien de moteurs marins (435B) Technicien de motocyclettes (310G)	6 000 heures 5 760 heures 4 576 heures 6 000 heures 3 240 heures 7 220 heures 6 000 heures 6 720 heures 4 480 heures 7 000 heures 6 480 heures 7 000 heures 8 000 heures 7 000 heures 5 000 heures 6 000 heures	Norme de formation

Technicien de wagons de chemin de fer (268R)	8 000 heures	Norme de formation
Technicien du verre et du métal architecturaux (424A)	8 000 heures	Norme de formation
Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle (269E)	5 000 heures	Norme de formation
Technicien en horticulture (441C)	6 120 heures	Norme de formation
Technicien en instrumentation et contrôle (447A)	8 000 heures	Norme de formation
Technicien en moteurs électriques (446A)	8 000 heures	Sommaire de la formation
Technicien en systèmes de bâtiment (255B)	8 000 heures	Norme de formation
Technicien spécialiste des freins et du réglage de la géométrie des roues (310E)	5 880 heures	Non disponible
Tôlier (308A)	9 000 heures	Norme de formation
Travailleur en décontamination (253H)	3 000 heures	Sommaire de la formation
Usineur de pièces (véhicule moteur) (410K)	6 060 heures	Norme de formation

^{*} Pour toute question supplémentaire concernant les exigences, veuillez envoyer un courriel au <u>assessments-info@skilledtradesontario.ca</u>

B1 – Exigences supplémentaires pour les métiers d'électricien

- Électricien (bâtiment et entretien) (309A)
- Électricien (secteurs domestique et rural) (309C)
- Électricien industriel (442A)

Exigence

Soumettre la preuve de la connaissance du Code canadien de l'électricité, à savoir soit :

A. la preuve d'une expérience professionnelle légale dans la profession d'électricien au Canada (en tant qu'apprenti(e) ou travaillant par dérogation, par exemple);

<u>ou</u>

B. la preuve d'avoir suivi un cours ou un programme sur le Code canadien de l'électricité dans un établissement de formation reconnu.

Description/chronologie

Si vous fournissez la preuve d'une expérience professionnelle dans le métier d'électricien au Canada (**option A**), vous devez veiller à ce que cette preuve que vous joignez à votre demande décrive clairement votre expérience dans l'utilisation et l'application du Code canadien de l'électricité.

Si vous fournissez la preuve que vous avez suivi un cours sur le Code électrique canadien (**option B**), vous devez vous assurer que ce cours réponde aux critères suivants :

- la formation doit être rigoureuse et spécialisée, c'est-à-dire qu'elle doit :
 - permettre de comprendre et d'appliquer les nouvelles exigences du Code canadien de l'électricité;
 - o consacrer au moins 12 heures au Code canadien de l'électricité;
- être dispensée (en personne ou en ligne) par un établissement canadien de formation reconnu, à savoir un Collège canadien des arts appliqués et de technologie, un collège privé d'enseignement professionnel ou une autre organisation, telle que l'Association canadienne de normalisation (CSA).

<u>Si vous avez terminé une formation</u> qui, selon vous, répond aux critères cidessus, vous pouvez joindre à votre demande la preuve de réussite de la formation et Métiers spécialisés Ontario se chargera d'examiner le programme de cours pour déterminer s'il est adéquat.

<u>Si vous n'avez pas encore suivi de formation</u> qui réponde aux critères cidessus, vous devez désigner un cours ou un programme adéquat. Plusieurs fournisseurs de formation de l'Ontario offrent des programmes de formation aux métiers qui répondent à ces exigences. Pour obtenir une liste de cours et de programmes reconnus, veuillez contacter <u>assessmentinfo@skilledtradesontario.ca</u>.

Si vous avez repéré un cours qui, selon vous, répond aux critères, vous pouvez demander que Métiers spécialisés Ontario examine le programme de cours proposé avant de vous inscrire. Pour solliciter un examen, envoyez par courriel votre demande avec une description détaillée du cours ou du plan de cours à l'adresse : assessment-info@skilledtradesontario.ca.

Métiers spécialisés Ontario reconnaît également que le cours sur le Code canadien de l'électricité du Groupe de l'Association canadienne de normalisation (CSA) satisfait à cette exigence. Visitez le site Web du Groupe CSA pour plus de détails : csagroup.org/fr/store/canadian-electrical-code-training-options/

B2 – Exigences supplémentaires pour les métiers de conducteur d'engins de levage

- Conducteur d'engins de levage conducteur de grues mobiles 1 (339A)
- Conducteur d'engins de levage conducteur de grues mobiles 2 (339C)
- Conducteur d'engins de levage conducteur de grues à tour (339B)

Exigence	Description/chronologie
Soumettre un <u>formulaire de description de</u> <u>l'expérience</u> dûment rempli précisant vos heures de pratique sur divers types de grues.	Doit être joint à votre demande initiale. Les demandes soumises sans formulaire joint dûment rempli ne seront pas acceptées.
 Après l'évaluation initiale : passer un examen pratique des compétences en trois parties. Examen de signaux manuels (confirmation de la connaissance des signaux de sécurité pour la conduite de grues) Examen sur la capacité de charge (confirmation de la connaissance des charges maximales sécuritaires) Examen pratique (démonstration pratique en matière de sécurité, d'entretien et de conduite de l'équipement) 	Vous pourrez entreprendre les examens seulement après la fin de l'évaluation initiale. Métiers spécialisés Ontario vous informera si vous êtes autorisé(e) à passer les examens. Les examens 1 et 2 doivent être planifiés avec un bureau d'apprentissage local du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et être réussis avant d'entreprendre l'examen 3. L'examen 3 (examen pratique) doit avoir lieu dans un centre d'examen agréé. La liste des centres d'examen sera fournie après l'évaluation initiale. Sachez qu'il est possible de passer trois fois au maximum l'examen 3. Si vous avez des questions ou besoin d'aide, envoyez un courriel à assessment-info@skilledtradesontario.ca.

B3 - Exigences supplémentaires pour le métier de soudeur

Soudeur (456A)

Exigence

Soumettre un certificat valide attestant que vous avez effectué l'évaluation pratique de soudage dans un centre d'examen reconnu sur les six processus de soudage suivants :

- soudage à l'arc avec électrode enrobée (procédé SMAW - 3G);
- soudage à l'arc avec électrode enrobée (procédé SMAW - 3F et 4G);
- soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (procédé GMAW -1G);
- soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (procédé GTAW - 2G);
- soudage à l'arc avec fil fourré (procédé FCAW - 3F et 4G);
- 6. procédé d'oxycoupage.

Description/chronologie

Vous devez vous soumettre à l'évaluation pratique de soudage dans un centre d'examen désigné et envoyer la preuve correspondante à Métiers spécialisés Ontario dans le cadre de votre demande.

Vous devez planifier votre évaluation dans l'un des sept centres d'examen agréés de l'Ontario :

Région du Grand Toronto (RGT) :

- UA Local 46 936, avenue Warden, Scarborough (Ontario)
 Personne-ressource: Dave Hardy (dhardy@ualocal46.org)
- Institute of Technical Trades 749, avenue Warden Scarborough (Ontario) Personne-ressource: T. Hall (markosh@sympatico.ca)

Est de l'Ontario:

- UA Local 71 1250, prom. Ages, Ottawa (Ontario)
 Personne-ressource: Eric Turpin (eric@ualocal71.com)
- Durham College 2000, rue Simcoe Nord, Oshawa (Ontario)
 Personne-ressource: Rebecca Milburn
 (rebecca.milburn@durhamcollege.ca)

Nord de l'Ontario:

- UA Local 800 1640, prom. Bancroft, Sudbury (Ontario)
 Personne-ressource: Tony lannucci
 (anthony.iannucci@ualocal800.com)
- UA Local 628 969, prom. Alloy, Thunder Bay (Ontario) Personne-ressource: Dan Rojik (dan628@tbaytel.net)

Sud-ouest de l'Ontario :

- UA Local 527 225, prom. Frobisher, Waterloo (Ontario)
 Personne-ressource: John Smit (jsmit@ua527.com)
- Technical Training Group 428, avenue Forman, Stratford (Ontario)
 Personne-ressource: Shawn Bontaine
 (sbontaine@technicaltraininggroup.org)
- Mohawk College 481, rue Barton, Stoney Creek (Ontario)
 Personne-ressource: C. Mastroianni
 (claudio.mastroianni@mohawkcollege.ca)
- UA Local 67 195, chemin Dartnall, Hamilton (Ontario)
 Personne-ressource: Dale McGavin (dmcgavin@ualocal67.com)

^{*}Veuillez noter que les frais peuvent varier d'un centre d'examen à l'autre.

B4 – Exigences supplémentaires pour les métiers culinaires

- Cuisinier (415A)
- Cuisinier d'établissement (415D)
- Boulanger-pâtissier (423C)

Exigence

Description/chronologie

Soumettre la preuve que vous avez suivi au cours des trois dernières années un cours d'accréditation reconnu pour les manipulateurs d'aliments

Vous devez réussir un programme d'accréditation pour les manipulateurs d'aliments auprès d'un organisme reconnu par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD), notamment :

- Les programmes offerts par ou pour le compte des bureaux de santé publique de l'Ontario qui donnent droit à une carte d'agrément provinciale de manipulateur d'aliments.
- Les programmes reconnus par le MSSLD comme équivalents à la formation et à l'agrément offerts par les bureaux de santé publique.

D'autres renseignements, y compris la liste des bureaux de santé publique et des programmes locaux reconnus par le MSSLD, sont disponibles en ligne : www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/enviro/default.aspx

ANNEXE C : Heures créditées pour des métiers comparables

Métier faisant l'objet de la demande :	Certificat existant détenu par le (la) candidat(e) :	Heures suppl. requises
Réparateur de carrosseries et de dommages résultant d'une collision	Réparateur de carrosseries automobiles	2 000
Réparateur de carrosseries et de dommages résultant d'une collision	Peintre de carrosseries automobiles	4 000
Réparateur de carrosseries automobiles	Peintre de carrosseries automobiles	3 000
Mécanicien-monteur de construction	Mécanicien-monteur industriel	2 000
Électricien (bâtiment et entretien)	Électricien (secteurs domestique et rural)	2 000
Électricien (bâtiment et entretien)	Électricien industriel	1 800
Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 1	Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 2	5 100
Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 1	Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour	4 000
Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 2	Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour	1 000
Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour	Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 1	1 000
Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour	Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 2	2 000
Électricien industriel	Électricien (bâtiment et entretien)	1 800
Mécanicien-monteur industriel	Mécanicien-monteur de construction	2 000
Monteur de charpentes métalliques (généraliste)	Monteur de charpentes métalliques (structurales et ornementales)	2 000
Monteur de charpentes métalliques (généraliste)	Monteur de barres d'armature	6 000
Monteur de charpentes métalliques (structurales et ornementales)	Monteur de barres d'armature	4 000
Peintre-décorateur (secteurs commercial et résidentiel)	Peintre-décorateur (secteur industriel)	2 000
Peintre-décorateur (secteur industriel)	Peintre-décorateur (secteurs commercial et résidentiel)	2 000
Mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation	Mécanicien en systèmes de climatisation résidentiels	4 500
Monteur de barres d'armature	Monteur de charpentes métalliques (structurales et ornementales)	2 000

ANNEXE D:

Formulaire de vérification de l'expérience professionnelle

Skilled Trades Ontario
Métiers spécialisés Ontario
Évaluation d'équivalence
professionnelle

Section 1 : Informations sur le (la) candidat(e) (doit être rempli par le (la) candidat(e) avant d'être envoyé au référent)

Nom du (de la) candidat(e)		Date de naissance
Nom du métier		Code du métier
Expérience de travail autonome	ritonome Remarque: on pourrait vous demander de fournir des preuves de votre lien avec le référent, telles que des fiches de paie, des documents fiscaux du gouvernement, des contrats ou des factures	
Expérience d'emploi		

<u>Instructions pour les référents :</u>

Ce formulaire est destiné à ceux qui fournissent une vérification portant sur l'expérience de travail et les compétences professionnelles d'un(e) candidat(e) dans l'exercice du métier pour lequel il ou elle demande la certification.

La vérification doit provenir d'un ancien employeur, gestionnaire, superviseur ou autre personne possédant une connaissance élargie du métier (de préférence un compagnon certifié) ainsi qu'une connaissance directe de l'expérience professionnelle et des compétences du (de la) candidat(e) dans le métier visé. Seule l'expérience professionnelle dans l'exercice d'un métier sera prise en compte (plutôt que les responsabilités de superviseur ou de gestionnaire).

Une fois ce formulaire rempli, il doit être envoyé directement à Métiers spécialisés Ontario par le référent. Veuillez envoyer les formulaires dûment remplis au <u>assessments@skilledtradesontario.ca</u>. Métiers spécialisés Ontario (ou une tierce partie) contactera chaque référent pour vérifier l'authenticité et le contenu de la vérification de l'expérience fournie.

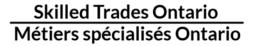
Section 2 : Informations sur le référent (doit être rempli par le référent du (de la) candidat(e))

Nom du référent		N° de certificat (s'il y a lieu)
Poste/titre du référent dans l'entreprise	Lien entre le référent et	le (la) candidat(e)
Nom légal de l'entreprise du référent (ou de l'em	ployeur)	
Nom commercial de l'entreprise du référent (ou	de l'employeur)	
Adresse de l'entreprise		N° de téléphone de l'entreprise

Site Web de l'entreprise		
Date de début d'emploi	Date de fin d'emploi	Temps plein Temps partiel
Total des mois travaillés	Total des heures travaillées	Saisonnier Contrat
Décrivez en détail l'expérience profession une description détaillée des tâches effect Pour connaître les compétences requises skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-m	ctuées ou des compétences et du c pour chaque métier, voir l'Annexe netiers/renseignements-sur-les-me	contexte de travail. B ou consulter le tiers/. Dages supplémentaires au besoin
Signature du référent		Date de signature

<u>Important</u>: Une fois signée, la présente devient une attestation juridique de la connaissance par le signataire de l'expérience professionnelle et de la compétence du (de la) candidat(e) dans son métier. Veuillez noter que le fait de produire ou d'aider à produire une fausse déclaration ou de fournir de fausses informations dans le cadre d'une demande de certification professionnelle en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, art. 37, constitue une infraction.

Si Métiers spécialisés Ontario détermine que des renseignements erronés, trompeurs ou inexacts ont été fournis, la demande peut être annulée, révoquée et/ou refusée. En outre, si l'on constate qu'une personne attestant des qualifications et/ou de l'expérience d'un(e) candidat(e) a fourni des déclarations fausses ou trompeuses de quelque type que ce soit, d'autres conséquences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* pourraient s'appliquer, y compris des amendes d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$.



Prénom

Section A – Renseignements sur le (la) candidat(e)

Métiers spécialisés Ontario C.P. 20009, comptoir postal Bay Adelaide Toronto (Ontario) M5H 0A1 647-847-3000/1-855-299-0028

Formulaire de demande d'évaluation d'équivalence professionnelle

Deuxième prénom

Ce formulaire s'adresse aux travailleurs expérimentés qui n'ont pas réalisé leur apprentissage en Ontario, mais qui possèdent des compétences ou une expérience équivalentes dans un métier, et qui souhaitent passer l'examen de certification requis pour obtenir un certificat de qualification de l'Ontario.

Nom de famille

Pour en savoir plus sur la manière de remplir cette demande, veuillez consulter le <u>quide de demande</u> <u>d'évaluation d'équivalence professionnelle</u>, disponible sur la page <u>skilledtradesontario.ca/fr/travailleurs-experimentes/evaluation-dequivalence-professionnelle/</u>.

Date de n	iaissance	Genre		Langue de	e de preference		N° de compte (s'il y a lie	eu)
				Français	An	glais		
N° de télé	de téléphone cellulaire N° de téléphone à la maison N° de téléphone		eléphone de l'entreprise					
Adresse o	courriel					Route rura	lle / Case postale	
Numéro	Nom de ru	e					Numéro d'apparten	 nent
Ville			Provir	ice	Со	de postal	Pays	
Métier er	n Ontario pour lequ	uel la de	emande est pré	sentée				
Nom du r	métier en Ontario						Code du métier	
* pour cor <u>au métier</u>	* pour connaître les noms et les codes de métier en Ontario, consulter la page <u>Annexe B – Exigences propres</u> au métier							
		us déjà d	détenu – un cor	ntrat d'appr	entissag	e enregist	ré pour le métier ci-des	sus
en Ontar								
Oui	Oui N° d'entente ou de contrat d'apprentissage N° de certificat d'apprentissage (le cas échéant)					int)		
Non	Non							
	vous une qualificators orrespondant? *	tion pro	fessionnelle de	s Forces ca	nadienn	es avec un	e cote NQ5 ou AD2 dans	s un
Oui	Nom du métier de	s Force	s canadiennes			Numéro	matricule (NM)	
Non								
* Si oui. v	* Si oui, veuillez joindre une copie de votre Sommaire des dossiers du personnel militaire et omettre la							

section B de ce formulaire. Pour les équivalents métiers entre l'Ontario et les Forces canadiennes, voir la

Version : Janvier 2022 Page 1 sur 4

section intitulée <u>Forces canadiennes</u> du site Web de Métiers spécialisés Ontario.

Section B - Exigences

Section b	- Exigerices					
	-	eu de travail et de compétences pr	ofe	essionnelles (voir la s	section <u>Exigences</u> et	
	3 du guide)					
1. Nom du référent				Formulaire de vérification ci-joint		
				Lettre de vé	rification ci-jointe	
Nom de l'	entreprise		Ac	lresse courriel		
Numéro d	e téléphone	Langue de préférence du référent	Da	ite de début	Date de fin	
Relation e	ntre le (la) candida	t(e) et le référent				
2. Nom d	lu référent			Formulaire o	le vérification ci-joint*	
				Lettre de vé	rification ci-jointe	
Nom de l'	entreprise		Ac	lresse courriel		
Numéro d	e téléphone	Langue de préférence du référent	nt Date de début Date de fin		Date de fin	
Relation e	ntre le (la) candida	t(e) et le référent				
3. Nom d	lu référent			Formulaire o	le vérification ci-joint*	
				Lettre de vé	rification ci-jointe	
Nom de l'	entreprise		Ac	lresse courriel		
Numéro d	e téléphone	Langue de préférence du référent	Da	ite de début	Date de fin	
Relation e	ntre le (la) candida	t(e) et le référent				
* Táláchar	gor l'Annoyo D. Es	rmulaira da várification da l'avnário	200	a professionnelle et f	Cournir una cania à	

Veuillez indiquer tout document supplémentaire requis joint à votre demande

Assurez-vous d'inclure tous les documents requis. Les demandes incomplètes ne seront pas approuvées. Voir la section <u>Exigences</u> et l'<u>Annexe B</u> du *guide de demande* pour connaître les exigences propres à votre métier.

Version : Janvier 2022 Page 2 sur 4

^{*} Télécharger l'<u>Annexe D – Formulaire de vérification de l'expérience professionnelle</u> et fournir une copie à chaque référent.

Section C - Déclaration et consentement

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements fournis dans le contexte de cette demande sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu de la <u>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</u>, des règlements pris en vertu de la Loi, du Règlement administratif de Métiers spécialisés Ontario et d'autres lois et règlements applicables.

Déclaration d'exactitude quant aux renseignements fournis

En apposant ma signature ci-dessous, je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis ou que je fournirai à l'avenir à Métiers spécialisés Ontario dans le contexte de cette demande sont véridiques, exacts et complets. Je conviens d'aviser immédiatement Métiers spécialisés Ontario au sujet de toute modification future des renseignements que j'ai fournis. Si je fournis à Métiers spécialisés Ontario des renseignements ou des documents faux ou trompeurs, ou si je ne fournis pas les renseignements ou les documents demandés, je reconnais :

- Que l'on pourrait me refuser un certificat de qualification ou un certificat de qualification temporaire;
- Que l'on pourrait suspendre, révoquer ou soumettre à des modalités, conditions ou restrictions particulières tout certificat de qualification ou certificat de qualification temporaire m'ayant été délivré par Métiers spécialisés Ontario;
- Que l'on pourrait me trouver coupable d'une infraction et, sur déclaration de culpabilité, m'imposer une amende; ou
- Que l'on pourrait me soumettre à d'autres poursuites, pénalités, coûts ou conséquences prévus aux termes de la Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (la Loi), des règlements pris en vertu de la Loi et du Règlement administratif de Métiers spécialisés Ontario, y compris, si je suis reconnu(e) coupable, une décision du registraire de révoquer, de suspendre ou de soumettre à des conditions ou des restrictions tout certificat de qualification ou certificat de qualification temporaire m'ayant été délivré par Métiers spécialisés Ontario.

Consentement

Je consens à ce que Métiers spécialisés Ontario se réserve le droit de demander et de recevoir – ou de fournir – des renseignements, des documents et des dossiers me concernant, à des personnes susceptibles de détenir des informations pertinentes dans le cadre de cette demande, à savoir :

- Mes employeurs anciens et actuels;
- Des instances et organismes gouvernementaux (y compris des ministères, conseils et agences) ou des fonctionnaires du gouvernement, des forces de police ou des autorités militaires;
- Des organismes, autorités, agences ou organes de direction, de réglementation, d'autoréglementation, ou des organismes responsables de l'apprentissage ou d'autres métiers;
- Des établissements d'enseignement ou de formation;
- Des agences de renseignements sur la consommation;
- Des sources accessibles au public en vertu des lois ou règlements applicables;
- Toute autre source pertinente.

Je consens à ce que Métiers spécialisés Ontario recueille, utilise et divulgue tout renseignement, document ou dossier fourni dans le contexte de cette demande, y compris les renseignements personnels et confidentiels, aux fins suivantes :

- Vérification des renseignements;
- Évaluation et traitement de cette demande;
- Administration de mon dossier ou adhésion à Métiers spécialisés Ontario;
- Administration et mise en application de la Loi, des règlements pris en vertu de la Loi et du Règlement administratif de Métiers spécialisés Ontario;

Version : Janvier 2022 Page 3 sur 4

Section C – Déclaration et consentement (suite)

- Conduite d'inspections ou d'enquêtes;
- Réalisation de l'analyse des politiques, de l'évaluation et de la recherche nécessaires relativement à l'apprentissage et à la certification des métiers;
- Toute autre fin pour laquelle Métiers spécialisés Ontario exige mon consentement et à laquelle je consens;
- Conformité avec la loi.

Je consens à ce que tous les renseignements, documents ou dossiers exigés par Métiers spécialisés Ontario pour les fins susmentionnées auprès d'autres sources soient fournis à Métiers spécialisés Ontario.

Métiers spécialisés Ontario recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels conformément à la <u>Loi</u> <u>de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</u> ainsi qu'aux articles 62 et 63 de la <u>Loi de</u> <u>2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</u>. La collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels seront limitées aux fins susmentionnées.

Signature du (de la) candidat(e)	Date de signature

<u>Important</u>: inclure une copie d'une pièce d'identité avec photo qui respecte les <u>consignes pour les pièces</u> <u>d'identité</u>, à défaut de quoi votre demande ne sera <u>pas</u> considérée comme complète. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

Section D - Paiement des frais

Frais associés à la demande d'évaluation d'équivalence professionnelle : 235 \$ (+TVH) = 265,55 \$

Options de paiement :

Carte de crédit

Composez le 647-847-3000 ou le 1-855-299-0028 (sans frais en Ontario). N'envoyez <u>pas</u> par courriel ou par la poste vos renseignements de carte de crédit.

ou

Chèque certifié ou mandat

Veuillez inscrire le numéro du chèque certifié ou du mandat et joindre le document à la demande.

Numéro de chèque certifié ou de mandat	

Remarques:

- Tous les paiements doivent être faits au nom de « Métiers spécialisés Ontario ».
- Les frais doivent être réglés en dollars canadiens et sont sujets à modification.
- Des frais d'évaluation distincts s'appliquent à chaque métier
- Ces frais n'englobent pas les coûts d'examen et de certification.
- Les vétérans et les réservistes des Forces canadiennes sont exonérés des frais de demande. Ils doivent remplir et renvoyer le <u>formulaire de demande d'exemption pour vétéran/réserviste des Forces canadiennes</u> sans y joindre le paiement.

Version : Janvier 2022 Page 4 sur 4